

Paris, le 23 mai 2011

Radars pédagogiques : une mesure compensatoire insuffisante !

Si l'annonce faite par le Ministère de l'Intérieur sur l'implantation de 1000 radars pédagogiques constitue un premier pas intéressant pour apaiser les vives tensions de l'opinion publique face aux mesures annoncées par le CISR du 11 mai dernier, « 40 millions d'automobilistes » dénonce l'incohérence de cette déclaration et reste toujours dans l'attente d'une politique de sécurité routière acceptable.

Comme l'association l'a toujours exprimé depuis 2006 et rappelé dans son communiqué du 12 mai dernier, les radars automatiques doivent être utilisés pour ce qu'ils sont vraiment : des outils de dissuasion, de prévention et de pédagogie qui doivent permettre aux conducteurs d'adapter leur vitesse à proximité de tous les endroits dangereux.

Mais les automobilistes ne sont pas dupes : si, par cette annonce, le Ministère de l'Intérieur veut démontrer qu'il est sensible à la pédagogie et à la prévention, alors pourquoi retirer dans le même temps les panneaux d'information des radars fixes qui contribuent très fortement à une pédagogie tout aussi nécessaire, surtout à l'approche des zones à risques dans lesquelles tous les radars fixes ont été implantés?

Si le Ministre de l'Intérieur veut rester cohérent et pleinement prouver son attachement à la prévention, il doit revenir en arrière et donner l'ordre que les panneaux d'information des radars fixes soient maintenus.

Comme le demande « 40 millions d'automobilistes », il est temps de s'attaquer aux causes réelles de l'insécurité routière. Ainsi, pour l'association, l'enjeu majeur se situe sur les routes en rase campagne (72 % des tués) et plus particulièrement sur les pertes de contrôle en virage et en ligne droite qui représentent plus de 1600 tués par an.

Aussi, si l'on veut réduire le nombre de tués, il convient de :

- **limiter préventivement la vitesse dans les endroits dangereux** en plaçant les radars avant ces endroits et en signalant leur présence (virages et carrefours dangereux)
- **mettre tous les moyens en œuvre pour limiter le fléau que constitue la somnolence** au volant et qui est à l'origine de l'explication des nombreux accidents en ligne droite.

La mise en place des commissions consultatives d'usagers pour l'implantation des radars pédagogiques :

Enfin, en ce qui concerne l'implantation de ces nouveaux radars pédagogiques, « 40 millions d'automobilistes » demande à ce que toutes les commissions consultatives préfectorales soient mises en œuvre très rapidement et qu'il leur soit demandé de travailler en pleine concertation avec les usagers sur les zones où les implantations seront les plus efficaces.

Ces commissions, qui ont pour but d'associer les usagers de la route aux problèmes liés à la signalisation routière existante, à l'état du réseau routier, à la réglementation, à l'implantation des radars, ont été préconisées dans une circulaire du 31 décembre 2007 émanant de la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière, et rappelées dans le point 7 de la circulaire du 16 avril 2010 relative au renforcement de la politique locale et nationale de sécurité routière n° DEVS1010778C.

A ce jour, la mise en place de ces commissions est très inégale d'une préfecture à une autre et parfois totalement inexistante. Pourtant, une telle concertation entre l'administration et les usagers nous paraît aujourd'hui nécessaire pour la pleine acceptabilité sociale et la bonne compréhension par tous de l'application des mesures destinées à améliorer la sécurité routière. La population locale peut aider à prendre des mesures efficaces par rapport au réseau qu'elle connaît bien.

Nous proposons qu'une instruction soit donnée par le Ministère de l'Intérieur à l'ensemble des préfets pour que ces commissions soient mises en place, pour que leur fonctionnement soit homogène dans tous les départements et pour que les usagers puissent être informés de leur existence, de leur but et de la possibilité de pouvoir les saisir.

D'ores et déjà, « 40 millions d'automobilistes » a fait savoir à l'ensemble des préfets, dans une correspondance récente, son souhait de pouvoir proposer la candidature d'un de ses représentants dans chacune des commissions pour y siéger.



Suivez «40 Millions d'automobilistes» sur Twitter

Et accédez aux infos officielles ou non, en avant-première

➤ <https://twitter.com/40MA>



A propos de « 40 millions d'automobilistes » : www.40millionsdautomobilistes.com

40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général régie par la loi de 1901, active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. Premier représentant national des automobilistes auprès des pouvoirs publics et du secteur économique de la route, 40 millions d'automobilistes rassemble, aujourd'hui, plus de 320.000 adhérents, fort du soutien de tous les automobile clubs français, membres de l'Union Nationale des Automobile clubs.

Contacts presse :

Virginie Belloir & Valérie Hackenheimer

Agence Florence Gillier Communication

Tél : 01 41 18 85 55 - Mail : virginieb@fqcom.fr; valerieh@fqcom.fr